

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE
DE
S C I E Z



74140

Téléphone : 04 50 72 60 09

Télécopie : 04 50 72 63 08

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 décembre 2013

PRESENTS :

Mesdames, Roch Monique, Rapin Jacqueline, Longuet Odile, Bourgeois Fatima, Henry Jeanine, Braize Liliane, Vuattoux Georgette,
Messieurs, Bidal Jean-Luc, Triverio Christian, Vignaud Christian, Demolis Hubert, Couasnon Thierry, Pierron André, Favre Pierre, Gilbert Joel, Bidal Claude, Kupper Lionel, Huvenne Bernard, Requet Michel.

PROCURATIONS :

Réale Richard à *Bourgeois Fatima*
Kabut Florence à *Braize Liliane*
Badaire Corinne à *Roch Monique*
Soupa Franck à *Favre Pierre*
Fillon Sandrine à *Huvenne Bernard*

ABSENTS : Truchot Hervé, Appert Nicolas

ABSENT EXCUSE : Marre Michèle

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

André Pierron a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26-11-2013

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 novembre 2013, les élus présents lors de la séance du 26 novembre sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.

Point N°7, acompte de subvention à la base nautique, monsieur Huvenne précise qu'il a voulu dire qu'il faudrait améliorer la trésorerie de l'association, mais qu'il ne remet pas en cause la gestion de l'association. Concernant son intervention au sujet de la maison Clément à Filly, madame Vuattoux Georgette demande que soit écrit : lors d'un vide grenier, non pas lors de la farfouille.

Après correction, le compte rendu de la séance 18 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

1-Approbation du budget primitif 2014 de l'Office de tourisme

Exposé : Démolis Hubert, Maire adjoint

Conformément à l'article 11.3 des statuts de l'office de tourisme, validés par délibération du conseil municipal le 4 octobre 2011, l'assemblée communale se doit d'approuver le budget primitif de l'office de tourisme après vote du comité de direction.

-Présente le Budget primitif 2014 et précise qu'il a été voté à l'unanimité par le comité de direction en date du 21-11-2013.

-Demande autorisation de versement par le budget principal d'un acompte de 20 000€ de la participation communale au budget de l'Office de tourisme dès janvier 2014.

Décision:

Entendu l'exposé du Maire adjoint,

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Huvenne Bernard et Requet Michel)

- approuve le budget primitif 2014 de l'office de tourisme,
 - autorise versement d'un acompte de 20 000€ dès janvier 2014.
-

2- Centre technique municipal, avenant N°1 au marché de travaux

Exposé : Vignaud Christian, Maire adjoint

Présente l'avenant N°1 au marché de travaux de construction du nouveau centre technique municipal résumé comme suit :

Lot N°6 : PORTES SECTIONNELLES - VILLEGAS

Objet : Fourniture et pose d'une porte sectionnelle supplémentaire

Montant HT : + 3 700€

Lot N°7 : PLATRERIE PEINTURE – PITTET

Objet : Travaux non réalisés suite aux modifications apportées à l'ouvrage

Montant HT : - 4 532.92€

Lot N°8 : MENUISERIES BOIS – CONSTANTIN SARL

Objet : Plus-value sur porte coulissante

Montant HT : + 233€

Lot N°9 : PLOMBERIE CHAUFFAGE – AQUATAIR

Objet : Réalisation d'alimentation séparée eau-électricité-air comprimée par travée.

Montant HT : + 6 272.49

Soit un montant total de 5 672.57 € HT

Décision :

Entendu l'exposé du maire

Le conseil municipal, unanime, autorise le Maire à passer et signer avenant N°1, pour les lots N°6-7-8 et 9 et pour un montant global supplémentaire de 5 672.57 € HT.

3- Acquisitions foncières – Aménagement de l'entrée ouest de SCIEZ

Exposé : Vignaud Christian, Maire adjoint

-Vu la délibération en date du 7 décembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de recourir aux actes administratifs pour la plupart des acquisitions, ventes, échanges, partage acceptation des dons et legs, transactions diverses ne comportant pas de difficultés juridiques particulières conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,

-Vu la délibération en date du 13 février 2012 par laquelle le Conseil Municipal charge M. Christian VIGNAUD, représentant de la collectivité pour la signature des actes administratifs conformément à l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales,

Déclare :

-qu'afin de mener à bien le projet d'aménagement de l'entrée ouest de la Commune de SCIEZ et notamment les travaux projetés, il y a lieu d'acquérir les emprises foncières concernées.

-que la société TERACTION (ex SED74) a transmis à la Commune de SCIEZ les promesses de vente signées par les propriétaires et demande à ce que ces acquisitions soient régularisées par actes administratifs.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de délibérer sur les acquisitions suivantes :

3-1 : Marais de Niva Sud

Terriers	Section et n° de parcelle	Surface acquise(m2)	Propriétaire	Signature de la promesse de vente	Montant des acquisitions (en euros)
0006	AN 285 (tiré du AN 8)	75	CROSET Claude	04/09/2013	417,6
	AN 287 (tiré du AN 14)	99			

3-2 : 116 , route de Bordignin

Terriers	Section et n° de parcelle	Surface acquise(m2)	Propriétaires indivisaires	Signature de la promesse de vente	Montant des acquisitions (en euros)
0003	AN 293 (tiré du AN 77)	8	CHARPIN Claude et Cts ou autres propriétaires successifs	28/08/2013	720

3-3 : 68, route de Bordignin

Terriers	Section et n° de parcelle	Surface acquise(m2)	Propriétaires indivisaires	Signature de la promesse de vente	Montant des acquisitions (en euros)
0024	AN 291 (tiré du AN 68)	58	MAULAZ Georges et Odette	17/09/2013	5.220,00

3-4 : 411 , route d'Excenevex

Terriers	Section et n° de parcelle	Surface acquise(m2)	Propriétaires indivisaires	Signature de la promesse de vente	Montant des acquisitions (en euros)
OO25	AN 289 (tiré du AN 67)	2	Mr et Mme NUNES Victor	17/09/2013	180

3-5 : Lieudit Grands Crêts et route de Bordignin

Terriers	Section et n° de parcelle	Surface acquise(m2)	Propriétaires indivisaires	Signature de la promesse de vente	Montant des acquisitions (en euros)
OO26	AN 260	1685	OPAC de Haute-Savoie	30/10/2013	1€ symbolique
	AN 295 (tiré du AN 173)	95			
	AN 296 (tiré du AN 173)	9			

-Dans ce cas, explique qu'un versement d'une indemnité de 6.000 euros à l'OPAC Haute-Savoie est prévu en compensation du coût de construction de deux merlons antibruit déjà réalisés sur la parcelle AN 260 à acquérir.

Décision :

Entendu l'exposé du Maire,

Le conseil Municipal, à l'unanimité moins six voix contre (*Bidal Claude, Fillon Sandrine, Kupper Lionel, Vuattoux Georgette, Huvenne Bernard et Requet Michel*)

- donne son accord pour acquérir les parcelles sus-désignées
- donne son accord pour le versement de l'indemnité de 6.000 euros à l'OPAC Haute-Savoie pour les parcelles AN260-295 296.
- autorise le Maire à procéder à l'authentification de l'acte administratif ; M. VIGNAUD étant chargé pour sa part de signer ledit acte au nom de la collectivité.

4- Vente de terrain du domaine privé de la commune : Parcelle BE9 « Sciez »

Exposé : Vignaud Christian, Maire adjoint

- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2011-10-04 en date du 04 octobre 2011 autorisant monsieur le Maire à signer une promesse de vente concernant diverses parcelles du domaine privé de la Commune sises à SCIEZ, lieudit « Sciez » et figurant au cadastre section BE, sous le numéro 9, pour 26a 96ca, au prix de 75 €/m2, selon estimation des domaines.
- Rappelle qu'un compromis de vente a été régularisé le 30 juillet 2012 entre Mr Jean GALLAY, marchand de biens, demeurant à ANNEMASSE (74100), décédé depuis et la Commune de SCIEZ et que par suite dudit décès les héritiers ont renoncé au compromis.
- qu'un compromis de vente a été signé le 30 avril 2013 entre la SARL « PATRICK GAILLARD ET ASSOCIES », représentée par son gérant, Mr Patrick GAILLARD, avec faculté de substitution, et la Commune de SCIEZ pour ladite parcelle BE 9, aux mêmes conditions.
- qu'il y a lieu de procéder à la régularisation définitive de la vente, par acte authentique, en l'Etude de Maître Jean PIGNARD, notaire associé à THONON LES BAINS, après réalisation de toutes les conditions suspensives.

Décision :

Après débat et vote,

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (*Bidal Claude et Vuattoux Georgette*)

- Confirme la vente de ladite parcelle BE 9 pour 26a 96ca, au prix de 75 €/m2, soit 202 200€
- Autorise le Maire à signer l'acte authentique en l'Etude de Maître Jean PIGNARD, notaire associé à THONON LES BAINS.

5- Convention en faveur du développement de la lecture pour les personnes isolées du Bas-Chablais

Exposé : Roch Monique, Maire adjoint

- Présente une convention proposée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bas-Chablais en faveur de la lecture pour les personnes isolées du Bas-Chablais, intitulée « Livres et nous : rencontre et lecture dans le Bas-Chablais »
- Propose de répondre favorablement au C.I.A.S et signer cette convention

Décision :

Entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, unanime, autorise le Maire à passer et signer la convention avec le CIAS et Savoie-Biblio

6- Motion du conseil municipal visant au maintien du SIDISST

Exposé : Demolis Hubert, Maire adjoint

- Informe l'assemblée d'un projet des services préfectoraux, de mettre fin au SIDISST.
- communique un courrier de monsieur Laurent GRABKOWIAK, Président du SIDISST sollicitant le soutien des élus pour leur maintien.
- propose de voter une motion de soutien.

Décision :

Entendu exposé du Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (*Huvenne Bernard*) décide de voter une mention visant au maintien du SIDISST.

**COMMUNICATIONS DU MAIRE ET
QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS**

Le Maire informe l'assemblée des décisions prises conformément à l'article L- L2122-22.
(DM N°2013-138)

Monsieur Bidal Claude et madame Vuattoux Georgette, demandent que la commission voirie soit invitée à la réunion de travail programmée le 19 décembre au sujet de la voirie à Filly.

Monsieur Vignaud informe l'assemblée d'un projet d'acquisition d'un logiciel de gestion des services techniques. Une réunion de présentation a eu lieu ce mardi avec certains élus et techniciens.

Madame Henry, présente le programme du *Festival Ciné Muet* qui aura lieu au Guidou du 10 au 12 janvier et annonce une soirée karaoké au profit de Léman Horizon Madagascar le 18 janvier à 20h au Guidou.

Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,
La Séance Publique est levée à 19h45.

PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 19-12-2013 PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 18-12-2013
SIGNÉ

Le secrétaire de séance

Le Maire

André Pierron



Bidal Jean-Luc

